

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE LA GUYONNIERE DU 27/06/2019

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BOUTIN Céline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BRACHET Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BROCHARD Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BUTEAU Marie-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CHAUVEAU Laëtitia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUVAL Marietta	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NERRIERE Nicole	<input type="checkbox"/>
GABORIAU Bruno	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LENNE Michel	<input type="checkbox"/>
GROSSI Philippe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ORIEUX Michaël	<input type="checkbox"/>
JAUNET Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LECEVRE Jean-Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LENNE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MABIT Jocelyne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MABIT Christophe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BROCHARD Jérôme	<input type="checkbox"/>
NERRIERE Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ORIEUX Michaël	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
POIRAUDEAU Bernadette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROUILLIER Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SAUVETRE Gwendoline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SAVARY Franck	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SEGURA Geneviève	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
VITET Régis	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SAVARY Franck	<input type="checkbox"/>

Assistait également à la réunion

BERTHELEMY Claudine

**M. Michel LENNE a été désigné comme secrétaire de séance.**

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR NECESSITANT LE VOTE D'UN AVIS

## ***1. Approbation de la révision du zonage d'assainissement des eaux usées***

Dans le cadre de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ex-communauté de communes Terres de Montaigu, les communes ont souhaité réviser leur zonage d'assainissement des eaux usées.

Par délibération en date du 31 janvier dernier, le conseil municipal de Montaigu-Vendée a approuvé ce plan de zonage et autorisé le lancement de la procédure d'enquête publique.

Dans ce cadre, par arrêté n°ATMAD\_19\_007 du 11 février 2019, le Président de la communauté de communes, a prescrit une enquête publique unique obligatoire relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), des périmètres délimités des abords des monuments historiques et des zonages d'assainissement sur les dix communes de l'ancien périmètre de Terres de Montaigu. Cette enquête publique s'est déroulée du 18 mars au 18 avril 2019 inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public a pu prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur les registres papier et numérique ouverts à cet effet. Les observations ont également pu être adressées à la commission d'enquête, par écrit, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse du siège de l'enquête ou par mail à l'adresse prévue à cet effet.

Dans son procès-verbal de synthèse rendu en date du 26 avril 2019, la commission d'enquête a fait part d'améliorations modiques à apporter aux plans de zonage et à la légende des plans de zonage d'assainissement des eaux usées.

Suite à la réception du mémoire en réponse adressé par la Communauté de communes en date du 10 mai 2019 à ses observations, la commission d'enquête a rendu son rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises, dans laquelle elle émet un avis favorable à la création ou révision du zonage d'assainissement des eaux usées : « En conclusion, compte tenu de l'intérêt écologique et économique du projet, de son intérêt général eu égard à son intégration au projet de PLUi, La commission d'enquête émet un avis FAVORABLE à l'unanimité sur le projet de modifications et création de zonages d'assainissement des 10 communes de l'ex communauté de communes de Terres de Montaigu ».

Au titre des préconisations de la commission d'enquête, des modifications modiques ont été effectuées sur les plans de zonage soumis à approbation du conseil municipal :

Ajout d'indications toponymiques (délimitation de la commune, nom de la commune, nom des principaux villages, etc)

Indication des cours d'eau

Amélioration de la légende de la cartographie.

Ainsi et dans ce cadre, la révision du zonage d'assainissement peut désormais être approuvé par délibération du conseil municipal.

***Le conseil délégué de La Guyonnière est appelé à donner son avis sur cette question.***

Le conseil communal émet un avis **FAVORABLE**

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles :

**Mettre en vert à la Chausselière (la parcelle AI 77)**

## 2. Cession du lot n°2 – rue des Ormeaux

L'espace enherbé du lotissement Le Planty situé à La Guyonnière a fait l'objet d'un projet de division approuvé par une décision du Conseil Municipal en date du 7 mars 2016, visant à la création, Rue des Ormeaux, de trois lots à bâtir.

Au cours de sa séance en date du 15 mars 2018, le Conseil Municipal de la commune de la Guyonnière a fixé le prix de cession des terrains comme suit :

Lot 1 : AO 704 – 526 m<sup>2</sup> - 49 978,57 € TTC

Lot 2 : AO 705 – 602 m<sup>2</sup> - 57 199,02 € TTC

Lot 3 : AO 706 – 559 m<sup>2</sup> - 53 114,11 € TTC

Les lots n°1 et 3 ont été cédés en 2018 (délibération du Conseil Municipal de La Guyonnière en date du 15 mars 2018).

Par courrier en date du 29 mars 2019, Monsieur et Madame DEVOS Sébastien se sont portés acquéreurs du lot n°2 au prix de 57 199,02 € TTC. Un accord de principe de la commune a été donné à cette proposition.

Compte tenu du respect des conditions d'attribution des lots, il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession du lot n°2 situé Rue des Ormeaux à La Guyonnière, commune déléguée de Montaigu-Vendée, à Monsieur et Madame DEVOS Sébastien, au prix de 57 199,02 € TTC sachant que les frais d'actes et des branchements seront à la charge de l'acquéreur.

***Le conseil délégué de La Guyonnière est appelé à donner son avis sur cette question.***

Le conseil communal émet un avis **FAVORABLE**

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... Voix contre, ... abstentions

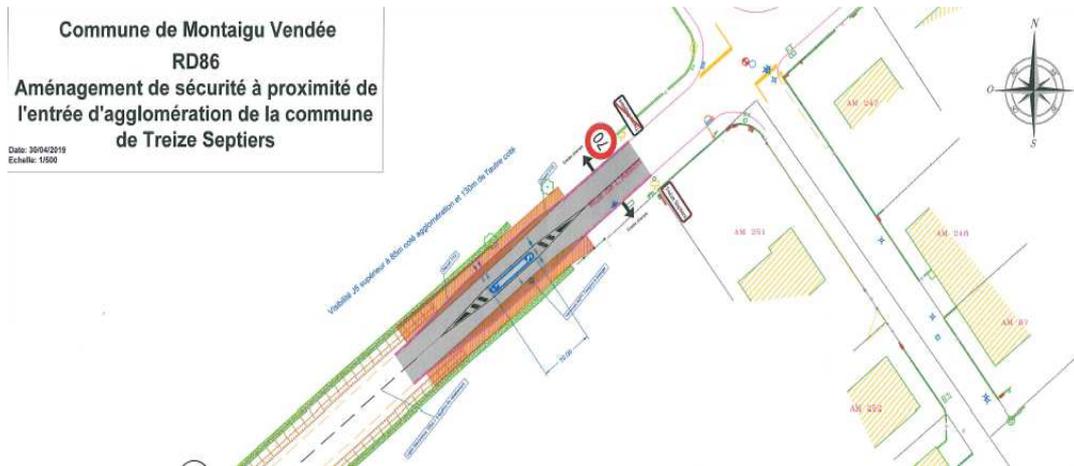
Observations éventuelles

**RAS**

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION

## 3. Convention tripartite de financement pour la réalisation d'aménagements routiers

La commune de Treize-Septiers va réaliser un aménagement de sécurité sur la route départementale n°86, hors agglomération, en amont de la rue de l'Asson sur le territoire de la commune déléguée de la Guyonnière.



Il sera proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer une convention tripartite, entre le Département de la Vendée, la commune de Montaigu-Vendée et la Commune de Treize-Septiers (cf. annexe ...), ayant pour objet :

- d'autoriser la commune de Treize-Septiers à réaliser sur le domaine public routier départemental et sur le territoire de Montaigu-Vendée (commune déléguée de La Guyonnière) les aménagements de sécurité définis dans la convention,
- d'en fixer les conditions techniques de réalisation,
- de définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements entre le Département et la Commune de Treize-Septiers.

***Le conseil communal prend note de ces informations.***

#### **4. Lancement mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des salles de sports**

Comme évoqué au cours de la séance précédente du conseil municipal, le projet de rénovation des salles de sports de la Guyonnière est éligible au subventionnement du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat Vendée Territoire. Une enveloppe budgétaire est inscrite au budget primitif pour la mission de maitrise d'œuvre de cette opération.

Les membres du conseil municipal seront invités à autoriser le lancement de la consultation pour la mission de maitrise d'œuvre pour l'opération de rénovation des salles de sports de la Guyonnière.

***Le conseil communal prend note de ces informations.***

**Fin de séance à 20h55**